

Europäer : zwei Projekte in Neuchâtel

Autor(en): **Schärer, Cédric / Lhériaux, Yves**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **68 (1996)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129476>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lauréat

GOT MILK

La disposition proposée par le projet confère au lieu une identité nouvelle et en accroît la lisibilité dans une situation urbaine confuse. L'intégration des données historiques et topographiques est subtilement faite. Ainsi, la Serrière n'est pas artificiellement portée à la surface par l'emploi de moyens mécaniques, mais voit son importance pour le site soulignée par la création d'un espace vide qui rappelle la présence du ruisseau.

Les limites du projet réagissent naturellement aux éléments majeurs des bâtiments alentours (cité ouvrière, etc.). Il crée dans le vallon de la Serrière une barrière visuelle et évite de simuler des continuités spatiales qui n'existent plus.

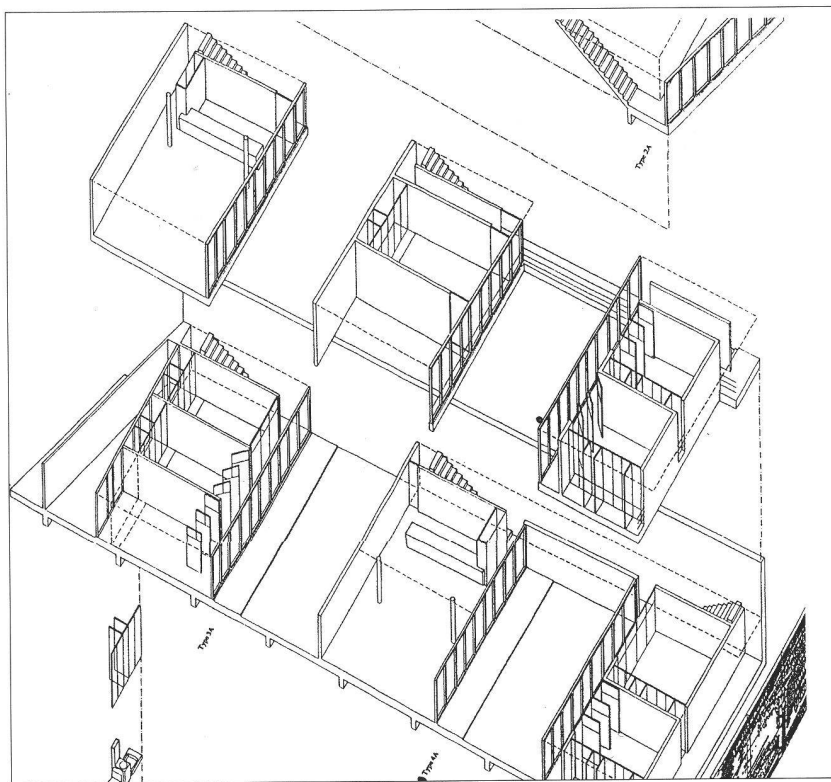
Le bâtiment proposé, avec sa forme introvertie, répond aux exigences du programme imposé pour ce lieu qui connaît un problème de bruit important. Sur les quatre étages de l'édifice, les deux premiers sont destinés à une utilisation publique et commerciale (commerces de proximité, bibliothèque, etc.) tandis que les deux derniers étages, organisés autour de cours, proposent des logements res-

semblant à ceux d'un motel. Cette solution offre un ensemble d'affectations approprié aux caractéristiques et options du lieu.

Bien que le projet traite uniquement le terrain situé à l'intérieur du péri-

mètre restreint et qu'il ne touche donc nullement l'infrastructure environnante, il peut conférer au lieu une nouvelle unité.

Cédric Schärer



Mention

BLEU VERT

Les auteurs du projet partent du constat que le site est le point de tension où la vallée rejoint la plaine, où convergent des structures hétéroclites

et où le lac, caché par l'autoroute disparaît soudain du regard.

La force du programme est avant tout de redonner une entité à la vallée de la Serrière pouvant retrouver une force d'autonomie urbaine. La forme en U des bâtiments fermant le bas de la val-

lée sur une place publique réaffirme le point central par une part d'activités à caractère public permettant de faire converger les chemins piétonniers et de les amener au bord du lac, le long de la rivière en passant sous l'autoroute.

Les volumes situés le long de l'autoroute comprennent des surfaces de bureaux, avec possibilité d'implantation d'entreprises. Les rez-de-chaussée, dirigés sur la place publique, sont pourvus de magasins. Les logements en duplex se répartissent grâce à un système de coursives dans un élément situé à l'est du complexe. Les parties des séjours sont dirigés à l'ouest sur une cour intime, protégée du bruit. L'actuel Hôtel du Dauphin doit garder sa fonction et même faire l'objet d'un agrandissement.

La qualité du projet réside dans son interprétation judicieuse du site et dans la solution urbanistique proposée. Les constructions situées dans le périmètre d'aménagement sont conformes et peuvent être réalisées. Toutefois, sur le plan architectural, les auteurs ont présenté peu d'idées convaincantes.

Yves Lhériaux

